

Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03

☎ 03.44.89.23.58

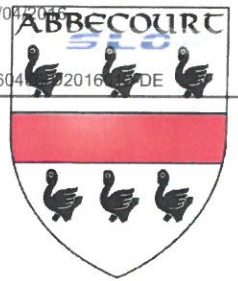
✉ abbecourt.commune@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2016

Reçu en préfecture le 08/04/2016

Article

ID : 060-216000059-20160408-2016012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHEAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : MM. ANTHEAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, ALEIXO Guylène, AVONTURE Jacky, DESLIENS Pierre, GOSSART Brigitte, ROBERT Chantal, THOMAS Ginette, TREVIN Claude, WANEQUE Jean-Pierre.

Etaient absents : M. BONTEMPS Christophe qui a donné procuration à M. LE GAL Michel, M. BOUFFLERS Philippe qui a donné procuration à M. ANTHEAUME Jean-Jacques, Mme RENARD Brigitte.

Date de convocation : 31/03/2016

Date d'affichage : 31/03/2016

Secrétaire de séance : Monsieur LE GAL Michel

N° D2016012

Objet : Compte de gestion du budget assainissement 2015.

Le conseil municipal

Après s'être fait présenter le budget 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° statuant sur l'ensemble les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire par dépôt en Préfecture le
Le Maire,

Jean-Jacques ANTHEAUME.

